

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

Date de la convocation : 1^{er} avril 2021

Ordre du jour : Vote des taux de la fiscalité directe locale, budget primitif 2021 de la commune, budget primitif 2021 du service de l'eau et de l'assainissement.

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : RODRIGUES David, SAGNET POUGET Valérie, VALENTIN Denis, BERTRAND Jean-Luc, FAGES Guylène, FAGES Yannick, CITERIN Sylvie, ANDRE Sophie, DELEUS PORCHEROT Mélanie, , MAS Fabienne, MATHIEU Philippe, PAGES SAMSON Mathilde, SEGUIN Xavier, PLANCHON Sandrine, MALAVIOLLE Roselyne, BERTY Benoît,

Absents excusés : CIPRIANI Patrick, DELTOUR Michel (procuration à RODRIGUES David), POUGET Yves (procuration à DELEUS PORCHEROT Mélanie).

Madame PAGES SAMSON Mathilde a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté (une abstention). Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance et exposé ce qui suit :

2021.0027 Vote des taux de la fiscalité directe locale

Monsieur le Maire expose que la réforme de la fiscalité directe locale se poursuit avec la suppression de la taxe d'habitation qui implique la redescende de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements vers les communes.

La commission finance qui a préparé le budget 2021 propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Le Conseil municipal accepte la proposition et décide de voter les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 32,24
Taxe foncière (non bâti) : 125,70
CFE : 14,81

2021.0028 Vote du budget primitif 2021 de la commune :

M. Jean-Luc BERTRAND présente en détail le budget primitif 2021 de la commune proposé par la commission finance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations d'équipements en section d'investissement qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à la somme de 1 144 157,63 euros

En section d'investissement à la somme de 567 068,61 euros

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

2021.0029 Vote du budget primitif 2021 du service de l'eau et de l'assainissement :

M. Jean-Luc BERTRAND présente en détail le budget primitif 2021 du service de l'eau et de l'assainissement proposé par la commission finance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations d'équipements en section d'investissement qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à la somme de 247 892,71 euros

En section d'investissement à la somme de 327 743,41 euros

2021.030 Création d'un poste non permanent d'agent technique pour un accroissement saisonnier d'activité :

Le Maire expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°, 3 I 2°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service technique.

Propose le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2° de la loi susvisée, pour une durée de trois mois maximums,

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C, la rémunération sera déterminée selon l'indice de rémunération brut 355, indice majoré 331 pour une durée de travail à temps complet avec possibilité d'heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet le 3 mai 2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

Date d'affichage du compte rendu : 20 avril 2021

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

| Numéro délibération | Objet délibération |
|----------------------------|--|
| 2021.027 | Vote taux 2021 de la fiscalité directe locale |
| 2021.028 | Vote du budget 2021 de la commune |
| 2021.029 | Vote du budget 2021 du service de l'eau et de l'assainissement |
| 2021.030 | création emploi agent technique saisonnier |

Émargements des conseillers municipaux :

| | |
|--|--|
| RODRIGUES David | CITERIN Sylvie |
| VALENTIN Denis | FAGES Guylène |
| BERTRAND Jean-Luc | POUGET Valérie |
| DELTOUR Michel (procuration à RODRIGUES David) | PAGES SAMSON Mathilde |
| FAGES Yannick | MAS Fabienne |
| SEGUIN Xavier | MATHIEU Philippe |
| ANDRE Sophie | PLANCHON Sandrine |
| PORCHEROT Mélanie | POUGET Yves (procuration à DELEUS PORCHEROT Mélanie) |
| BERTY Benoît | MALAVIOLLE Roselyne |